

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
**CANTON DE SIGOULES**  
**COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 30 janvier 2017**

**Présent(e)s** : BROUILLEAUD Marie-Agnès, DESREUMAUX Christian, Philippe MORAND, SAUVAGE Claude, Patrick VERGNOL, Virginie CHUPI N, Anne WAUQUI ER ;

**Absents excusés** : Elisabeth ALEXANDER (procuration à Patrick VERGNOL), Richard DOUGHTY (procuration à Christian DESREUMAUX).

**Secrétaire de séance** : est désignée Patrick VERGNOL

**ORDRE DU JOUR** :

- Démission au poste de 1<sup>er</sup> adjoint de Mme Anne WAUQUI ER
- Suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint
- Indemnités du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> adjoint
- Renouvellement adhésion CNAS
- Convention fourrière SPA
- Transfert des routes à la CAB
- Réserve parlementaire - aménagement du bourg de couture
- Espace cinéraire : durée des concessions
- 

\*\*\*\*\*

- Divers ne donnant pas lieu à délibération

-----

**La séance est ouverte à 18 heures 40**

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

<b>Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal</b>
---

Nombre de votants 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

**Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité**

### **Suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par la suite de la démission de Monsieur Richard DOUGHTY au poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il a été décidé qu'il ne serait pas procédé à de nouvelles élections aux postes d'adjoints au maire et que par conséquent :

- Madame Anne WAUQUIER alors 2<sup>ème</sup> adjoint deviendrait 1<sup>er</sup> adjoint
- Et Monsieur Christian DESREUMAUX alors 3<sup>ème</sup> adjoint deviendrait 2<sup>ème</sup> adjoint

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de maintenir un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint au sein de la commune et propose la suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

### **Démission au poste de 1<sup>er</sup> adjoint de Mme Anne WAUQUIER**

Le conseil municipal prend acte :

- De la démission au poste de premier adjoint de Madame Anne WAUQUIER
- Que Madame Anne WAUQUIER conserve néanmoins son mandat d'élu
- Et que de ce fait le fonctionnement du conseil municipal reste inchangé (9 conseillers, quorum et majorité à 5)

### **Indemnités du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 et R2123623,

Considérant que les indemnités votées par le conseil Municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune de Monestier appartient à la strate de moins de 500 habitants,

Madame le Maire rappelle à l'assemblee que l'enveloppe financière des élus est actuellement répartie de la manière suivante :

- Indemnité du maire, 17 % de l'indice brut 1015
- Indemnités des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint, 2,63 % de l'indice brut chacun

Madame le Maire propose à l'assemblée, compte tenu de la suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint :

- De fixer l'enveloppe financière mensuelle des adjoints de la manière suivante :
  - 3,30% au 1<sup>er</sup> adjoint de l'indice brut 1015
  - **3,30 %** au 2<sup>ème</sup> adjoint de l'indice brut 1015

Madame WAUQUIER n'est pas favorable à une augmentation des indemnités des adjoints. Après débats, il est décidé que la proposition ne sera pas soumise au vote et qu'elle sera présentée en même temps que l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint quand la démission de Mme WAUQUIER au poste de 1<sup>er</sup> adjoint sera acceptée par la Préfecture.

La proposition n'est pas soumise au vote.

<b>Renouvellement adhésion CDAS</b>
-------------------------------------

Madame le Maire informe le conseil municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Mme le Maire donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Madame le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au CDAS.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

<b>Convention fourrière SPA</b>
---------------------------------

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la convention fourrière entre la commune et la SPA de Bergerac doit être renouveler, ce qui entraîne une participation financière pour la commune,

La cotisation s'élève à 0,65 € par habitant, soit un montant de 243,75 € (375 habitants x 0,65 €).

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

## **Transfert des routes à la CAB**

Madame le Maire informe le conseil municipal que par suite du rattachement de notre commune à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de délibérer sur les routes qui seront transférées à la CAB ;

Madame le Maire propose qu'il soit transféré à la CAB les routes qui étaient déjà transférées à l'ancienne communauté de communes des coteaux de Sigoulès, soit les voies communales n°8, 201, 205 et 206.

Il est rappelé :

- Que dans le cadre de l'entente communale avec les communes de Saussignac, Razac de Saussignac et Cunèges, la commune de Monestier est propriétaire d'une épareuse et d'une banquetteuse pour l'entretien des routes ;
- Qu'il conviendrait de déterminer avec la CAB les modalités financières de prise en charge concernant les routes transférées puisque le transfert concernerait l'entretien de la voie en elle-même. L'entretien des bas-côtés resterait à la charge de la commune.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 9 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 1

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à la majorité

## **Réserve parlementaire Aménagement du Bourg de couture**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 pour l'aménagement du bourg de Couture a été validée par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale pour un montant de 2.500,00 €.

Afin de pouvoir finaliser cette demande auprès de l'assemblée Nationale, il convient de préciser les points ci-après en complément de la délibération 2016/47 du 12 octobre 2016 :

- La nature du projet
- L'importance du projet pour la commune
- L'échéancier de réalisation

Après discussion, il est proposé au vote les points ci-dessous concernant l'aménagement du bourg de Couture :

- Présentation d'une demande de subvention de réserve parlementaire pour un montant de 2.500,00€

- Montant prévu pour cette opération : 5.000,00 € (2.500,00 € en autofinancement et 2.500,00 € de réserve parlementaire)
- Fixation du Projet de la manière suivante :

NATURE DU PROJET :

AMENAGEMENT DU BOURG DE COUTURE :

- Aménagement d'une zone verte
- Création de parkings
- Aménagement de la zone containers

IMPORTANCE DU PROJET POUR LA COMMUNE :

- Embellissement
- Création de places de parking
- Sécurisation de l'accès au cimetière

ECHEANCIER :

2<sup>ème</sup> trimestre 2017

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

**Espace cinéraire : durée et prix des concessions**

Madame le Maire rappelle que le cimetière du bourg est équipé d'un espace cinéraire et qu'il ya lieu de déterminer la durée des concessions qui seront vendues à compter de ce jour dans cet espace cinéraire (l'article L.2223-14 du code général des collectivités territoriales).

Madame le Maire propose que la durée et le prix des concessions dans l'espace cinéraire soient les mêmes que pour les concessions dans le cimetière, à savoir :

- Durée : 50 ans
- Prix : 168 €

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 9 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 1

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à la majorité

\*\*\*\*\*

➤ QUESTIONS DIVERSES :

### • **Budget fourniture scolaire école**

Madame la Directrice de l'école de Monestier a fait une demande pour connaître le budget qui sera attribué à l'école pour 2017. Il est rappelé qu'avant notre rattachement à la CAB, la compétence école était du ressort de la comcom des coteaux de Sigoulès et que le budget était de 57 € par élèves. Avec notre rattachement à la CAB au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la reprise de la compétence école par les communes ce budget doit être décidé en conseil municipal lors du vote du budget. Afin de ne pas pénaliser l'école avec l'attente du vote du budget, il est décidé que le budget de 57 € par élève serait reporté pour cette année et inscrit au budget 2017 de la commune.

### • **Budget TAPS**

Les TAPS sont effectués par notre cantinière. Afin de mener à bien ce temps d'activité, il est demandé pour 2017 un budget de 200 € pour l'achat de fournitures. Il est décidé que le budget de 200 € pour l'achat de fourniture pour les TAPS serait inscrit au budget 2017 de la commune.

### • **Subvention Voyages scolaires**

- La directrice de l'école de LA FERRIERE a demandé une subvention d'un montant de 688,27 € pour le voyage scolaire de trois jours sur le bassin d'Arcachon du 3 au 5 avril 2017. Afin de rendre une réponse rapide à Madame la Directrice de l'école de LA FERRIERE pour lui permettre d'organiser le voyage sans l'attente du vote du budget pour 2017, il est décidé d'accorder cette subvention. Celle-ci sera donc prévue au budget de la commune pour 2017.
- Le Directeur de l'école de Duras a fait la demande d'une subvention pour une sortie scolaire des classes de son école. Il est décidé de donner une réponse négative à cette demande, Duras (Lot-et-Garonne) ne faisant pas partie de notre RPI.

### • **Chien qui divague**

Plusieurs doléances ont été reçues en mairie et par des élus lors de la distribution des colis aux aînés de la commune, concernant un chien type griffon korthals dont les propriétaires habitent La Bastide.

Ce chien divague dans la commune, rentre dans les propriétés et crée des nuisances aux habitants de la commune. Les propriétaires du chien ont déjà été contactés durant l'été à ce sujet mais des plaintes ont encore été reçues depuis.

Il est décidé d'envoyer un courrier aux propriétaires du chien pour leur demander de remédier à cette situation.

### • **Présentation par LA BANDA d'une demande d'agrandissement de la salle de musique**

Monsieur, le Président, Monsieur le Vice-Président et une personne membre du bureau de LA BANDA étaient présents pendant la séance du conseil municipal pour présenter leur demande concernant l'agrandissement de la salle de musique.

Il est souhaité un agrandissement de la salle de musique afin d'y créer une 4<sup>ème</sup> salle de répétition. Cet agrandissement devrait se situer au niveau de la chape déjà existante qui est

équipée de fondations et peut supporter l'agrandissement envisagé. Les évacuations sont présentes ainsi que l'arrivée d'eau.

Mr le Président argumente les points suivants :

- L'association de musique LA BANDA comprend 55 licenciés (52 musiciens + 3 accompagnateurs) et que lors des répétitions, il est nécessaire d'avoir une autre pièce.
- L'association se présente à chaque représentation comme venant de MONESTIER en Dordogne, ce qui prouve son fort attachement à la commune et ce qui entraîne aussi pour elle une visibilité
- Il a été réalisé un devis pour les matériaux nécessaires à cet agrandissement qui semble manifestement peu élevé,
- la construction se ferait en régie par le cantonnier de la commune et les membres de l'association sont prêts à aider comme ils l'ont déjà fait lors de la construction du bâtiment existant,
- Il sera fourni par l'association la porte et la fenêtre prévu à cet agrandissement
- L'association verse à la commune un loyer annuel pour la location de la salle de musique, ce qui est très rare pour une association et permet donc de financer cet agrandissement.

-  
En réponse a cette demande, les membres du conseil municipal présents ont informé les membres présents de l'association LA BANDA, que :

- Ils avaient bien entendu et compris leur demande mais que néanmoins à ce jour compte tenu du peu de visibilité concernant le budget de la commune pour 2017 en raison de la dissolution de la communauté de communes des coteaux de Sigoulès et du rattachement de notre commune à la CAB, qu'il n'était pas possible de se positionner quant à un accord ou un refus sur cette demande d'agrandissement,
- Que le principe de précaution tendrait vers refus à cette demande pour 2017
- Que la priorité de la commune si son budget le lui permettait serait de réaliser un investissement utile pour tous les habitants de la commune et pas uniquement pour une association.

Il est proposé aux membres de l'association LA BANDA de refaire le point au moment du vote du budget.

**La séance est levée à 20 heures 30**